



CHAMPIONNAT M3

Avec équipes déclarées et concours dédiés
Saison 2023-2024

Cahier des charges M3 équipe déclarée qualificatif Championnat de France Quadrettes (2023/2024)

1) Composition des Equipes

Equipe appartenant à la même ASB ou ESB
Equipe engagée sous le nom de l'ASB ou ESB

3 Joueurs de base M3 obligatoires ; possibilité de compléter avec des licenciés (jokers) F3 M3 F4 M4 ou 1 G18 ou F18 en joker – 2 maxi, de la même ASB ou ESB

Toutes les équipes déclarées sont admises dans les différents concours, inutile de s'inscrire auprès des organisateurs.

2) Engagement, modalités et qualification au CDF

3 joueurs de base M3 présents sur chaque concours dont 2 sur le terrain

Obligation de participer aux 5 concours dédiés, pas de montée obligatoire pour la saison 2023/2024

Tenue vestimentaire uniforme obligatoire (au moins le haut)

Tirage effectué par le comité ISERE début de semaine précédant la compétition

Déclaration des équipes par le Comité à la F.F.S.B. ; Aucun joueur d'une équipe déclarée ne peut intégrer une autre équipe.

3) Montant des engagements

Inscriptions au comité par les équipes en une fois 220 € (participation jeunes comprise) pour validation des inscriptions aux 5 compétitions ; date limite de règlement fin août 2023.

+ un chèque de caution de 150 € destiné à la sanction en cas de non participation à l'une des 5 étapes ; la fiche d'engagement est disponible sur le site du Comité dans la rubrique « documents à télécharger ».

NOTA : Règlement de la compétition et nombre d'équipes qualifiées au Championnat de France Quadrettes décidés après la clôture des inscriptions

- ✓ **Les équipes déclarées à 5 les joueurs qui la compose reçoivent une licence M3 ou F3 ;**
- ✓ **Une équipe déclarée qui se présente avec un seul joueur de base ne peut pas participer à la compétition ; les certificats médicaux doivent être reçus la veille de la compétition au siège du comité.**
- ✓ **L'équipe adverse gagne par forfait 13 à 7.**